



JAG

ORGANISME
LGBT+

**Rapport sur la situation du JAG
post-planification stratégique
sur l'enjeu de trous de service
en Montérégie**

Rédigé par

Dominique Théberge

En collaboration avec

Hugo Godoy

Justine Hemond

Jessica Grenon

13 février 2026



Table des matières

Avant-propos	3
Historique	4
Mise en contexte de l'analyse.....	5
Pourquoi la méthodologie du calcul des seuils plancher est-elle hautement dommageable pour le JAG?	5
Analyse cartographique des besoins territoriaux basés sur la logique de corridors de transport et de pôles régionaux.....	7
Évaluation de besoin du seuil plancher en chiffre	10
Analyse du déséquilibre du JAG et son mandat régional versus les autres régions du Québec	12
L'implication requise d'une grande région densifiée	14
Services à distance versus enracinement communautaire et collectif.....	14
La différence du JAG versus ses pairs	15
L'agglomération de Longueuil versus Laval.....	16
Le besoin criant et documenté de la Montérégie-Ouest.....	18
Conclusion.....	19

Avant-propos

Nous ne pouvons pas être insensibles face aux appels d'aides de parents, d'intervenants et jeunes désemparés ou en détresse. Le besoin criant d'une population abandonnée par les CISSS se font entendre par dans nos courriels, appels téléphoniques et en personne. (Annexe 1)

Ce n'est pas par manque d'intérêt ou par manque de créativité que l'on est absent de la Montérégie-Ouest, c'est purement mathématique!

Lorsque le CISSS a demandé au JAG de déployer ses services dans la région de Longueuil et sur le territoire du CISSS de la Montérégie-Ouest, il a demandé de pallier des besoins réels. Le problème, c'est que le CISSS a donné au JAG une mission impossible : ajouter à son mandat plus de 4 000 km² avec plus d'un million de population pour un montant total de moins de 100 000\$!

Avec si peu de ressources pour un aussi grand territoire habité, le CISSS a, théoriquement, permis d'étendre les services LGBT+ à l'ensemble de la Montérégie avec cette entente. Mais avec si peu de moyens et un aussi vaste territoire, c'est plutôt :

- ♥ Une diminution des services historiques en Montérégie-Est ;
- ♥ Une présence limitée à deux jours par semaine à Longueuil ;
- ♥ Un service précaire en Montérégie-Ouest menant à une fermeture inévitable un an plus tard.

En agissant ainsi, le réseau a poussé une organisation de plus de 20 ans d'existence, autrefois viable et fiable, vers un état de crise et d'épuisement professionnel.

Historique

En juillet 2025 le JAG a fêté ses 28 ans d'existence. De sa fondation à aujourd'hui, le mandat de l'organisme a largement évolué. Au départ, celui-ci s'adressait principalement aux jeunes adultes gais et lesbiennes de Saint-Hyacinthe et des environs qui souhaitaient avoir un lieu sécuritaire pour discuter de leurs réalités. À cela s'est ajoutée l'animation d'ateliers dans les milieux scolaires et des rencontres individuelles.

Puis, il y a eu actualisation de la clientèle cible pour y ajouter les adultes et les personnes de la diversité de genre. Le JAG a clairement gagné en notoriété et cette reconnaissance comme seul organisme LGBT+ de la région n'a fait qu'accroître notre offre de services, en incluant : de la formation aux équipes de travail, l'élargissement de notre éventail d'ateliers pour les milieux jeunesse, des rencontres de groupe adaptés à la diversité de nos usager·ères, et une réponse à la demande grandissante de rencontres individuelles. Et ce, même au-delà du territoire de la Montérégie-Est. Il était pour le JAG inconcevable de laisser les personnes nécessitant notre aide, sans ressource.

C'est en 2019 que l'entente pour activités spécifiques octroyée par le PSOC a fait du JAG un organisme régional.

Voici l'objet de l'entente du contrat entre le PSOC et le JAG (Annexe 2):

« La présente entente a pour objet d'accorder une subvention au JAG pour déployer ses services, non seulement sur le territoire du CISSS de la Montérégie-Est, mais également dans la région de Longueuil où le CISSSMC compte un large bassin de population, et aussi sur le territoire du CISSS de la Montérégie-Ouest. Cet élargissement du territoire par la mise en œuvre d'un point satellite à Longueuil et Valleyfield, découle du rehaussement consenti à cet effet en octobre 2019 par le PSOC au montant de 99 731 \$ (indexé annuellement). »

Mise en contexte de l'analyse

Depuis 2019, un plan stratégique a été élaboré durant la pandémie de la COVID-19, puis a été repoussé en été 2021. À la suite d'une rencontre entre le JAG et le CISSS Montérégie-Centre le 23 septembre 2021, il y a eu la signature officielle de l'entente pour activités spécifiques, puis le déploiement de l'expansion du JAG jusqu'en février 2023.

Face à l'épuisement des ressources financières accumulé durant la pandémie, la situation a été communiquée au ministre Carmant le 27 octobre 2023. Elle a également été présentée par le JAG et Johanne Nasstrom de la Table régionale des organismes communautaires et bénévoles de la Montérégie (TROCM) à notre agente du PSOC, Janie Roussel, le 25 janvier 2024. Le CISSSMC a admis la problématique de la situation, une augmentation de notre financement récurrent de 70K a été faite. (Annexe 3)

Aujourd'hui, nous sommes toujours en discussion avec différentes instances pour bien communiquer la situation exceptionnelle du JAG. Une des pistes actuellement avancées notamment par la TROCM est de reconnaitre le JAG comme étant 3 organismes pour le financement, car nous avons l'obligation minimale de tenir trois points de services, soit en Montérégie-Est, Ouest et Centre, considérant la grandeur de chacune d'entre elles ainsi que la population que chacune compte.

Pourquoi la méthodologie du calcul des seuils plancher est-elle hautement dommageable pour le JAG?

De prime abord, il est illogique que le seuil plancher du JAG soit demeuré le même avant et après l'ajout de plus de 4 000 km² et un million de population.

Le calcul des seuils plancher est un outil fort utile dans un groupe homogène répartie sur plusieurs organismes semblables au travers du territoire. (Annexe 4)

Cependant, pour le JAG, cet outil est devenu une barrière qui nous empêche d'obtenir notre seuil plancher réel. Il crée l'illusion que nous sommes


« proches du plancher » théorique, alors qu'en réalité, nous sommes incapables d'assurer le service minimum rattaché à notre mission.

La situation vers laquelle nous pousse les seuils plancher, c'est de ne pas pouvoir offrir de soutien auprès des communautés LGBTQ+ de la Montérégie-Ouest, de condamner cette partie de la Montérégie à n'avoir aucun service de proximité LGBTQ+ ni dans l'immédiat ni même dans le futur.

Le carcan actuel nous demande l'impossible : desservir la Montérégie avec seulement cinq employé-es. Concrètement, cela signifierait une coordination et quatre intervenant-es répartis sur trois bureaux pour un territoire de plus de 8 800 km². C'est une exigence déconnectée de la réalité terrain.

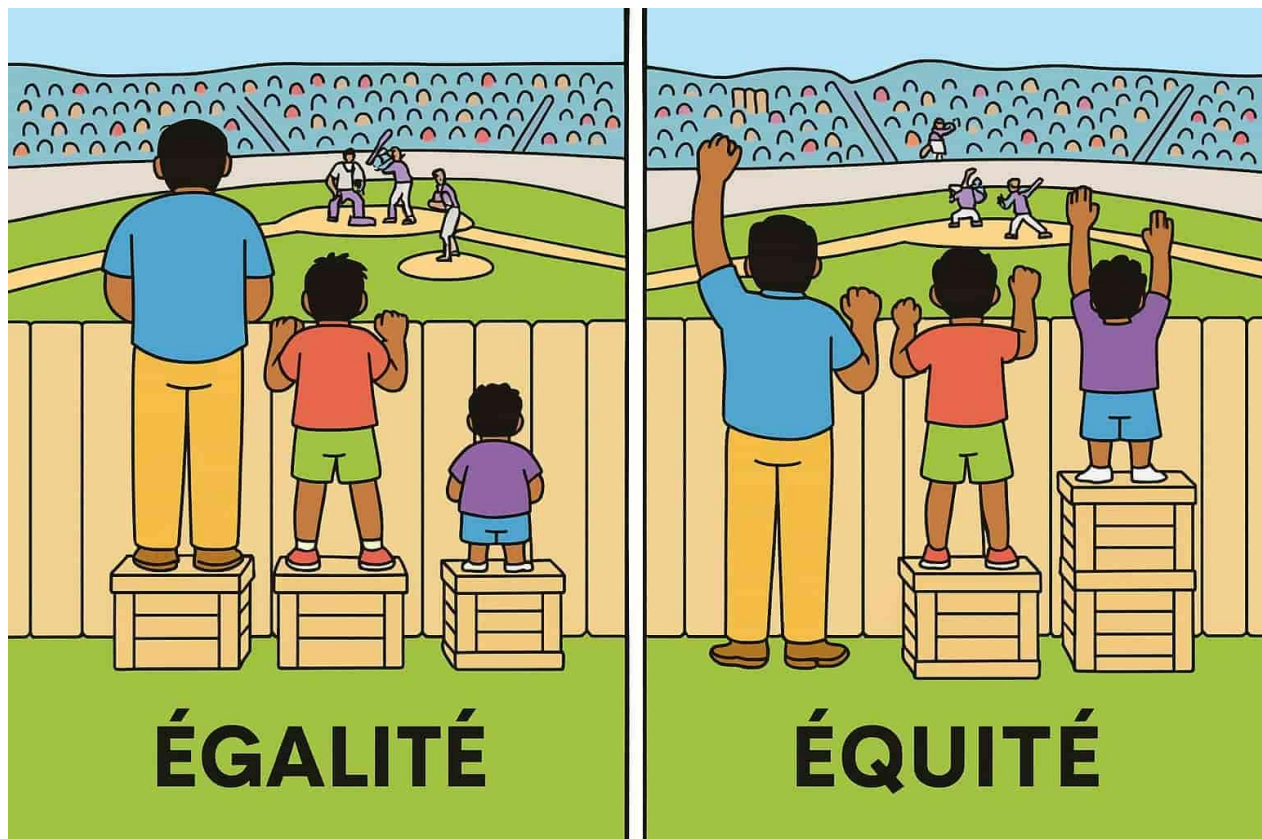
En avril 2023, nous avons décidé d'affecter deux personnes en intervention par bureau, soit Longueuil et Saint-Hyacinthe. Cette décision visait à améliorer la santé mentale des employé-es et cela nous a permis de favoriser l'enracinement communautaire dans ces deux emplacements. C'était la décision humaine à prendre, pour les employé-es, mais aussi pour les usager-ères.

Dans la méthodologie, nous retenons deux principes piliers non respectés et bien identifiés dans le paragraphe ci-dessous :

 **Équité** dans la répartition du financement par la réduction des écarts accordé aux **organismes comparables**.

Organismes comparables : Le JAG se trouve dans une situation exceptionnelle rarement prise en compte, celle de desservir seul l'entièreté de la Montérégie. Si nous comparons avec des organismes LGBTQ+ homologues, nous voyons que le JAG est grandement désavantagé et ne peut malheureusement pas offrir un service comparable à ses pairs.

Équité : Nous avons réalisé que tous les principes des discussions avec le réseau sur la réalité du JAG sont davantage tournés vers le concept d'égalité plutôt que celui d'équité. Or, l'équité, c'est reconnaître l'équipement nécessaire pour gravir une montagne proportionnelle aux besoins. On ne peut pas demander au JAG de franchir l'Everest avec les ressources prévues pour une colline.



Analyse cartographique des besoins territoriaux basés sur la logique de corridors de transport et de pôles régionaux.

📍 Saint-Hyacinthe (présent)

Berceau du JAG, elle est la ville la plus peuplée de la Montérégie-Est. Ce point de service est stratégique pour l'axe de l'autoroute 20. Il dessert les MRC des Maskoutains et d'Acton, ainsi qu'une partie de la Vallée-du-Richelieu et de Marguerite-D'Youville.

📍 Longueuil (présent)

Situé dans le Vieux-Longueuil, ce bureau est névralgique par sa proximité avec le terminus métropolitain. Il s'agit de la ville la plus populeuse de la Montérégie. L'agglomération de Longueuil est équivalent en taille et population de la région administrative (13) de Laval.

📍 Salaberry-de-Valleyfield (Absent)

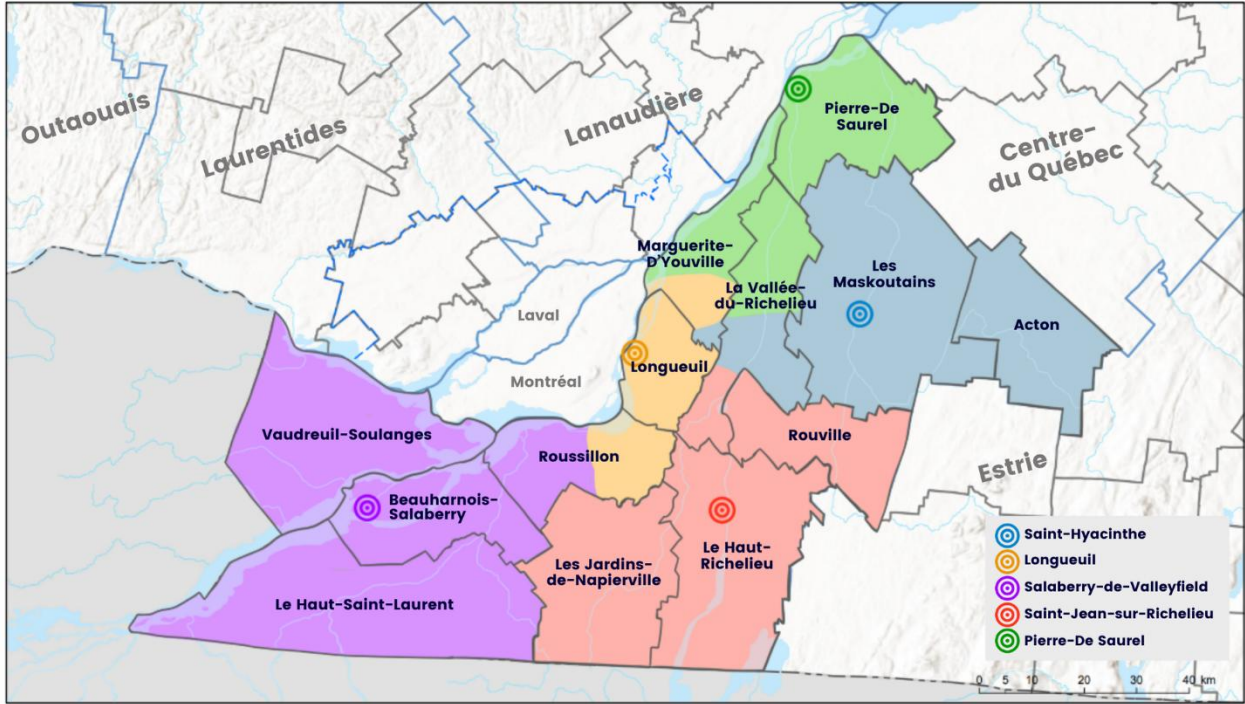
Local vacant depuis 2 ans, faute de fonds. Situé au cœur des cinq MRC de l'ouest, c'est le point de service ayant la plus vaste charge territoriale (km²). L'absence d'intervenant-es affecté-es à ce bureau laisse les MRC de Vaudreuil-Soulanges, du Haut-Saint-Laurent et de Roussillon sans ancrage de proximité.

📍 Saint-Jean-sur-Richelieu (Inexistant)

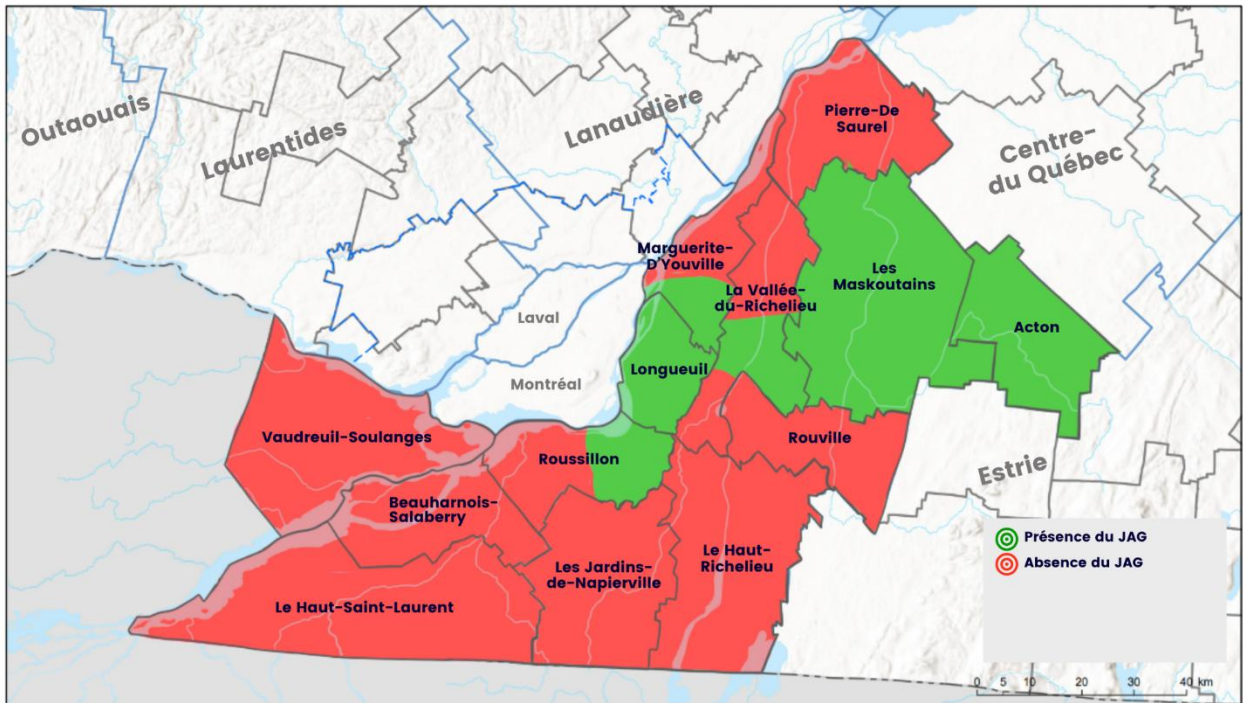
Avec plus de 100 000 habitant-es, c'est la 2^e ville en importance de la Montérégie. Sa localisation permet de couvrir l'axe de l'autoroute 10 et celle de l'autoroute 35. En y ayant un bureau, cela offrirait la possibilité au JAG de desservir la base militaire de Saint-Jean-sur-Richelieu en plus de couvrir: la MRC de Rouville, MRC du Haut-Richelieu, MRC des Jardins-de-Napierville, une partie de la MRC de Roussillon et une partie de la MRC de la Vallée du Richelieu. Ce secteur est identifié comme une priorité de développement par **Centraide du Grand Montréal.**

📍 Sorel-Tracy (Inexistant)

Pôle majeur de l'axe de la 132. Permet de couvrir la MRC de Pierre-de-Saurel, une partie de la MRC de Marguerite D'Youville et une partie de la MRC de la Vallée du Richelieu. Elle permet de desservir les municipalités rurales éloignées où les enjeux de transport, de pauvreté et de criminalité sont présents. (Annexe 5)



Besoins territoriaux en Montérégie - (Annexe 5)



Présence et absence du JAG en Montérégie - (Annexe 5)

Évaluation de besoin du seuil plancher en chiffre

Il est impératif de souligner que les salaires au JAG se situent bien en deçà de la moyenne proposée par le TROCM. Ce n'est pas par choix que nous maintenons ces conditions, mais dans l'espoir qui anime l'équipe que la mission de notre organisme soit reconnue finalement à sa juste valeur. Avec nos salaires commençant à 21\$/hrs pour des bachelier·ères en sexologie et autres professionnel·les qualifié·es, cela occasionne qu'actuellement, c'est l'équipe du JAG qui, par sa précarité salariale, "subventionne" le maintien des services en Montérégie.

Voici le tableau représentant sommairement le budget nécessaire afin de desservir minimalement les rayons d'action actuels (bureaux de Saint-Hyacinthe et de Longueuil), couvrant environ 730 000 habitant·es :

	Ressources	Heure	Semaines/mois	Taux	Charge sociale	Coût
Bureau Saint-Hyacinthe	Direction générale	35	52	40	16%	84 448 \$
	Adjoint administratif	35	52	26	16%	54 891 \$
	Intervenant 1	35	52	26	16%	54 891 \$
	Intervenant 2	35	52	26	16%	54 891 \$
	Intervenant 3	35	52	26	16%	54 891 \$
Bureau Longueuil	Coordonnatrice clinique	35	52	35	16%	73 892 \$
	Poste en communication	35	52	26	16%	54 891 \$
	Intervenant 1	35	52	26	16%	54 891 \$
	Intervenant 2	35	52	26	16%	54 891 \$
	Intervenant 3	35	52	26	16%	54 891 \$
	Fonctionnement	597 470 \$			20%	119 494 \$
Total						716 964 \$

Notre mission est tenue à bout de bras par notre équipe et nos partenaires. Ce fragile équilibre ne tient que grâce à une multiplication de sources de revenus ponctuelles : Centraide, Capilex Beauté, Soutien à l'action bénévole (SAB), publicités des députés fédéraux, Bureau de lutte contre l'homophobie et la transphobie, ainsi que les dons et contributions à nos ateliers.

Pendant que nous déployons cette énergie colossale pour survivre, nous regardons, impuissant-es, le reste de la Montérégie être privé de services; la majorité de la Montérégie-Ouest, ainsi que les régions de Saint-Jean-sur-Richelieu et de Pierre-De Saurel. Voici les ressources financières minimales dont nous avons besoin pour desservir ces 800 000 citoyen·nes :

	Ressources	Heure	Semaines/mois	Taux	Charge sociale	Coût
Bureau Valleyfield	Responsable de l'Ouest	35	52	35	16%	73 892 \$
	Intervenant 1	35	52	26	16%	54 891 \$
	Intervenant 2	35	52	26	16%	54 891 \$
	Intervenant 3	35	52	26	16%	54 891 \$
Bureau Saint-Jean	Intervenant 1	35	52	26	16%	54 891 \$
	Intervenant 2	35	52	26	16%	54 891 \$
	Intervenant 3	35	52	26	16%	54 891 \$
Bureau Sorel-Tracy	Intervenant 1	35	52	26	16%	54 891 \$
	Intervenant 2	35	52	26	16%	54 891 \$
	Fonctionnement	513 022 \$			20%	102 604 \$
Total						615 626 \$

Cette analyse de seuil plancher de nos besoins est sobre. Nous la basons en fonction de sa population, la superficie de la Montérégie, la réalité géographique, le mandat régional et des standards en vigueur des organismes homologues au JAG.

Voici le récapitulatif de notre seuil plancher, ainsi que le rehaussement nécessaire :

Situation actuelle : Saint-Hyacinthe et Longueuil	716 964 \$
Besoin régionale LGBT+ : Valleyfield, Saint-Jean, Sorel-Tracy	615 626 \$
Besoins seuil plancher du JAG en Montérégie	1 332 589 \$
Mission Global 2025-2026	452 078 \$
Rehaussement minimal requis	880 511 \$

Le CISSS doit être transparent avec la population : il doit soit fournir un échéancier clair pour la reprise des services LGBT+ dans les sous-régions non desservies énoncées plus haut, soit annoncer officiellement qu'il ne compte pas assurer la couverture de ces sous-régions.

Analyse du déséquilibre du JAG et son mandat régional versus les autres régions du Québec

Le territoire de la Montérégie se sépare réellement en trois régions distinctes, soit : la Montérégie-Est, la Montérégie-Centre et la Montérégie-Ouest.

Le JAG a débuté ses activités sur le territoire maskoutain, puis tranquillement, son rayonnement l'a mené à opérer sur l'ensemble de la Montérégie-Est pendant plus de deux décennies. Ainsi, cette dernière a pu bénéficier d'une ressource en sensibilisation LGBT+ contrairement aux autres sous-régions de la Montérégie. L'impact de l'absence de cette ressource se fait ressentir sur le terrain et nous démontre quotidiennement que tout est à bâtir dans le reste de notre grande région administrative.

Le modèle de réussite du JAG n'est pas à prouver et nous pensons sincèrement que c'est la raison pour laquelle le mandat régional nous a été confié. Reproduire le succès du JAG à la grandeur du territoire est ce dont la Montérégie a besoin en cette période où la radicalisation et l'intolérance est de plus en plus présente. Le soutien, la sensibilisation et le référencement se sont avérés très efficaces dans la diminution des tensions sociales, de la radicalisation et des détresses personnelles.

Toutefois, la démographie supplémentaire qu'engendre la nouvelle mission régionale du JAG a été largement sous-estimé. Voici les régions du Québec :

Code	Région administrative ¹	2025
01	Bas-Saint-Laurent	204 755
02	Saguenay-Lac-Saint-Jean	286 395
03	Capitale-Nationale	814 004
04	Mauricie	289 722
05	Estrie	527 340
06	Montréal	2 172 259
07	Outaouais	428 751
08	Abitibi-Témiscamingue	149 441
09	Côte-Nord	89 621
10	Nord-du-Québec	47 541
11	Gaspésie-Île-de-la-Madeleine	92 084
12	Chaudière-Appalaches	459 158
13	Laval	461 509
14	Lanaudière	569 335
15	Laurentides	679 190
16	Montérégie	1 522 372
17	Centre-du-Québec	264 820
...	Ensemble du Québec	9 058 297

La moyenne de la population de toutes les régions administratives est de 532 841 habitant-es, soit près de trois fois moins que la population de la Montérégie.

¹ <https://statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/estimations-population-regions-administratives>

L'implication requise d'une grande région densifiée

Avoir plus de 16 villes de 20 000+ de population, réparties sur un territoire de plus de 8 800 km², font en sorte que la Montérégie possède plusieurs communautés distinctes et organisées. De ce fait, chacune de ces communautés possède leurs CDC, tables de développement social et tables jeunesse, aînés, itinérance, persévérance scolaire, etc.

Nous participons à plus de 40 concertations sur le territoire montérégien. Cela semble beaucoup et pourtant nous devons en refuser plus de 80, soit approximativement le double. (Annexe 6)

Plusieurs concertations nous reprochent notre absence, mais la réalité est qu'il nous est impossible de participer à chacune d'elles malgré la pertinence certaine qu'aurait notre présence. Plusieurs facteurs limitent notre participation aux diverses concertations : le temps, le déplacements, l'horaire, nos ressources humaines disponibles et la charge de travail en dehors des concertations. Nous devons prioriser les services directs à la population (rencontres individuelles et de groupes, ateliers, formations, etc.).

Ces absences ont un impact négatif réel sur les communautés LGBT+ de la Montérégie, elle empêche l'enracinement du JAG dans les communautés de ses sous-régions.

Services à distance versus enracinement communautaire et collectif

L'impact négatif direct du service à distance sur les communautés LGBT+ se traduit par le fait que :

- 🌈 Certain-es usager-ères ne peuvent pas assister aux rencontres virtuelles dues à un milieu familial ou scolaire hostile aux réalités LGBT+ ;

- ♥ L'impossibilité de venir essayer et commander du matériel d'affirmation de genre ;
- ♥ L'impossibilité de participer aux groupes : 13-17ans, 18+ et Parents et proches ;
- ♥ Absence des drop-ins (des moments où nos locaux sont accessibles et sans rendez-vous) ;
- ♥ Aucun accompagnement possible pour une personne usagère victime de violence.

Le vrai impact du JAG ne se retrouve pas seulement dans ses services, ateliers ou groupes. Elle se retrouve aussi dans sa visibilité et son enracinement communautaire. Lorsque le JAG est présent dans les milieux de concertations ça lui permet de partager son savoir, mais de mettre en lumière des problèmes qui restent souvent ignorés en notre absence.

L'enracinement de proximité permet de tisser des liens solides avec les autres organismes locaux. Plutôt que d'être considéré comme un organisme externe du milieu, nous serons vu comme l'organisme LGBT+ local.

Cette présence physique et relationnelle est le seul moyen d'activer un engagement authentique de la part des personnes élues, de la population et, surtout, des personnes LGBT+ elles-mêmes. Un service à distance peut répondre à une urgence, mais seul l'enracinement local peut transformer durablement un milieu de vie.

La différence du JAG versus ses pairs

Organisme	Population desservie	Budget 2024-2025	Budget par personne
Le JAG (Montérégie)	1 514 551	700 670 \$	0,46 \$
Diversité 02 (Saguenay-Lac-Saint-Jean)	286 589	623 396 \$	2,18 \$
Le Néo (Lanaudière)	561 316	870 979 \$	1,55 \$
SPHÈRE – Santé sexuelle globale (Laval)	458 981	553 406 \$	1,21 \$
Jeunesse Idem (Outaouais)	424 846	457 033 \$	1,08 \$

Ce tableau comparatif² met en lumière un sous-financement structurel marqué du JAG. Bien qu'il ait un mandat comparable à celui d'autres organismes LGBTQ+ œuvrant à l'échelle régionale, le JAG dessert une population nettement plus importante, correspondant à la deuxième région administrative la plus peuplée du Québec après Montréal. Or, son financement ne reflète pas cette réalité démographique.

En comparaison avec d'autres organismes LGBTQ+ ayant une mission régionale similaire, le financement accordé au JAG est disproportionné par rapport à l'ampleur de sa population desservie. Cette situation crée un écart significatif entre les ressources disponibles et les besoins réels du territoire, limitant la capacité du JAG à déployer des actions à la hauteur de son mandat.

Cet enjeu est d'autant plus préoccupant que le JAG est le seul organisme LGBTQ+ à assumer cette mission à l'échelle de la Montérégie. Il doit donc rejoindre un public particulièrement large et diversifié, incluant notamment les jeunes, les personnes âgées, les personnes issues de l'immigration, deux communautés autochtones, et d'autres groupes aux réalités et besoins distincts.

Dans ce contexte, le niveau de financement actuel compromet la capacité du JAG à remplir adéquatement sa mission, à assurer une couverture équitable du territoire et à répondre de manière adaptée aux besoins de l'ensemble de la population montérégienne. Une révision du financement, tenant compte à la fois de la taille de la population desservie, de la diversité des publics visés et du caractère exclusif de la mission régionale, est primordial afin de corriger cette iniquité et de garantir l'efficacité des actions du JAG.

L'agglomération de Longueuil versus Laval

En mars 2023, une décision déchirante devait être prise. Nous faisons face à deux choix : fermer le bureau de Salaberry-de-Valleyfield, ou fermer le bureau de Longueuil. Le cœur meurtri, nous avons choisi de maintenir le service à Longueuil.

² <https://apps.cra-arc.gc.ca/ebci/hacc/srch/pub/>

L'agglomération de Longueuil n'est pas reconnue comme une région en soi, ce qui contribue au déséquilibre de service que le JAG peut offrir considérant que les ressources dont nous disposons ne sont pas à la même hauteur que nos homologues des autres régions.

Il est important de superposer la réalité de Laval à celle de l'agglomération de Longueuil (Boucherville, Saint-Bruno, Longueuil, Saint-Lambert & Brossard) afin de comprendre que leur réalité est similaire sur quasiment tous les aspects. (Annexe 7)

	Région adm. Laval	Agglo Longueuil
Population	438 366	436 785
Superficie	246 km ²	282 km ²
Organisme LGBT+	Sphère	JAG
Financement PSOC	337 427 \$	194 199 \$*
CLSC	7	7
École primaires publiques	62	68
École secondaires publiques	10	10
Reconnue comme région administrative	Oui	Non

*Montant approximatif incluant la partie indexée destinée à l'agglomération de Longueuil (49.9k), à la Montérégie Ouest (49.9k) et le rehaussement de 70k en 2024.

Nous avons uniquement 2 intervenant-es dans notre bureau de Longueuil. C'est largement insuffisant pour desservir l'équivalent d'une région administrative.

Bien que nous ayons choisi de maintenir nos services à Longueuil, il serait faux de dire que ce point de service est sécurisé considérant, entre autres, les coûts de loyer plus élevés à Longueuil. Comme mentionné précédemment dans l'évaluation de besoins du seuil plancher, nous sommes à bout de bras dans un équilibre précaire. Il suffirait de perdre le financement que nous octroie Centraide ou que nos demandes de soutien à l'action bénévole soient refusées pour que le bureau de Longueuil mette la clé dans la porte.

Le besoin criant et documenté de la Montérégie-Ouest

Au moment du déploiement en 2021, un ancien directeur du JAG s'est donné la mission de répondre aux ententes adéquatement. Bien que le coût d'exploitation de la Montérégie-Ouest excédait les 50k alloués par le PSOC, cet ancien directeur a puisé les fonds excédants créés par la pandémie. Son objectif était de démontrer la capacité du JAG à se déployer et s'enraciner rapidement afin de répondre aux besoins des communautés LGBTQ+, et ainsi obtenir un rehaussement financier adéquat du PSOC permettant la pérennité de nos activités.

Bien que nos rapports annuels aient démontré clairement la réussite de nos actions et une adhérence parfaite entre le JAG et la Montérégie-Ouest, une fois les fonds postpandémiques épuisés et sans ce rehaussement vital, l'inévitable s'est produit, le JAG n'ayant plus les moyens de maintenir les services dans son bureau de l'ouest a dû se rendre à l'évidence qu'il devait fermer.

La Montérégie-Ouest compte approximativement plus de 508 650 habitants, ce qui en elle-même compte une population plus élevée que onze des dix-sept régions administratives du Québec. L'iniquité de ressources financières versus la population desservie est l'unique raison pour laquelle toute la région de la Montérégie-Ouest n'est plus desservie physiquement, que l'enracinement communautaire ne peut pas se faire et qu'aucun événement n'est organisé pour les communautés LGBTQ+ de l'ouest.

École de la Baie Saint-François : Dès l'arrivée du JAG à Salaberry-de-Valleyfield en janvier 2022, notre équipe est interpellée à assurer une présence régulière à l'école de la Baie Saint-François (dîner avec le comité LGBTQ+ de l'école, rencontres individuelles et ateliers en classe). Toutefois, depuis notre départ physique de notre bureau de l'ouest en mars 2023, nos liens avec l'École de la Baie Saint-François se sont faits rares laissant ainsi plusieurs jeunes LGBTQ+ sans ressources.

L'Alliance pour la solidarité de la Montérégie dans le plan sous-régional 2024-2029 précise à la page 69 : « L'organisme JAG présent dans toute la Montérégie mais grande difficulté à couvrir les territoires pour adresser les enjeux vécus par la communauté LGBTQ2A+ et cela dû à un manque de ressources. » (Annexe 8)

La Table de concertation jeunesse de Beauharnois-Salaberry nous a remis une lettre en mai 2023 avec cette résolution ci : « Il est proposé par Isabelle Brisebois, appuyé par Caroline Gibeault et résolu à l'unanimité, le 19 avril 2023, d'appuyer le JAG dans ses demandes de rehaussement et de financement afin de maintenir le point de service de l'organisme dans l'Ouest de la Montérégie et ainsi maintenir l'offre de service actuel de l'organisme dans toutes les régions de la Montérégie. » (Annexe 9)

L'emplacement stratégique du bureau au Centre communautaire du 107 rue Jacques-Cartier favorise le contact auprès des jeunes de Salaberry-de-Valleyfield. Durant notre présence, c'est près de 2800 personnes qui ont été sensibilisées par le JAG, via nos ateliers pour les milieux jeunesse et les formations auprès des professionnel·les. L'intérêt et les besoins en Montérégie-Ouest sur les enjeux LGBTQ+ sont indéniables. Plusieurs Corporations de développement communautaire, de tables de concertation jeunesse et comités situés dans l'ouest de la Montérégie souhaitent notre présence pour représenter et adresser les besoins et enjeux des communautés LGBTQ+, sans nous, les communautés que l'on dessert ne sont pas représentées. Les organismes et partenaires de l'ouest nous ont manifesté à de nombreuses reprises leurs souhaits que l'on réinvestisse physiquement notre bureau de l'ouest, car les besoins sont criants et ne font que s'exacerber depuis les dernières années.

Conclusion

Bien sûr, la première question qu'une personne fonctionnaire ou élue peut se poser est : pourquoi le JAG a-t-il accepté une entente aussi désavantageuse?

La réponse est simple. Un organisme communautaire ne raisonne pas en termes de rentabilité financière, mais en termes d'impact humain : combien de personnes de plus pourrons-nous soutenir ? Malgré un financement dérisoire, le JAG a tout de même réussi à étendre ses services dans l'agglomération de Longueuil ; ainsi, l'offre de service à la communauté LGBTQ+ a réellement progressé en Montérégie.

Il est important de se rappeler que les services du JAG sont directement liés aux droits fondamentaux que sont l'égalité, la non-discrimination et la dignité humaine. Nous agissons directement sur la protection contre la discrimination fondée sur

l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre. La population a droit à un accompagnement et à la transformation des milieux homophobes et transphobes vers des milieux plus inclusifs.

Nous sommes loin de couvrir les besoins de la Montérégie, mais en date d'aujourd'hui, le JAG a fait tout ce qui était humainement possible et réalisable sur le plan organisationnel. La poursuite ou la correction de cette situation relève désormais exclusivement des décisions du CISSS. Ce dernier décidera-t-il de laisser la Montérégie-Ouest et la Montérégie-Centre (hors Agglomération de Longueuil) sans services, ou choisira-t-il de lever le seuil plancher et financer adéquatement le JAG dans sa mission ?

À force de rayonner au maximum, notre soleil finit par s'éteindre.

ANNEXE 1

Commentaires sur nos réseaux sociaux sur l'absence de nos services à Salaberry-de-Valleyfield

Vous avez répondu à ce message le 2025-07-15 09:57.
En cas de problème lié à l'affichage de ce message, cliquez ici pour l'afficher dans un navigateur web.

Bonjour Justine,

Je vous dans le calendrier qu'il n'y a pas d'activité à valleyfield. Je demeure beaucoup plus proche de valleyfield et je ne pense pas vouloir me taper 1h30 de route haha. Pour ce qui est de la rencontre de ce soir, je serai malheureusement occupé.

Y aura-t-il éventuellement des Drop-in à valleyfield aussi ou ce sera seulement à Longueuil et St-hyacinthe?

15 janvier 2025 · 🌐

Je préfère quitter ce groupe comme du côté de Valleyfield tout semble trop calme

3 commentaires

👍 J'aime 💬 Commenter 🗑️ Envoyer

Plus pertinents ▾

 **JAG, Organisme LGBT+** [Administrateur\(-trice\)](#)
Nous sommes désolé·es de la situation. Pour le moment, nous n'avons pas assez d'effectifs pour assurer un service complet à Valleyfield. Sachez toutefois que si vous souhaitez faire une rencontre individuelle avec l'un·e de nos intervenant·es, c'est toujours possible (en effectuant une demande sur notre site web) même si vous demeurez à Valleyfield. Et vous pouvez également participer à nos événements en virtuel si vous ne pouvez vous déplacer. 🙏

1 a J'aime Répondre

 **Auteur**
JAG, Organisme LGBT+ merci de répondre... le virtuel ne vaudra et ne remplacera jamais l'authenticité, la richesse et la profondeur du présentiel. Bonne continuation de votre côté.

1 a J'aime Répondre

 **JAG, Organisme LGBT+** [Administrateur\(-trice\)](#)
 Nous sommes désolé·es. Prenez soin de vous. 🙏

Annexe 2

ENTENTE POUR ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES

VOLET DE FINANCEMENT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES (PSOC)

ENTRE : LE CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA MONTÉRÉGIE-CENTRE, personne morale de droit public légalement constituée en vertu de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (RLRQ., c O-7.2) ainsi que de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, c. S-4.2), ayant son centre administratif au 3141, boulevard Taschereau, Greenfield Park, Québec, J4V 2H2, représenté par Monsieur Jean-Marc Breton, coordonnateur régional du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC), dûment autorisé aux fins des présentes,

ci-après appelé : « CISSSMC »

ET : Jeunes Adultes GAI-E-S (J.A.G.), personne morale légalement constituée en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies du Québec* (RLRQ., c. C-38) et ses lettres patentes, ayant sa place d'affaires au 1195, rue Saint-Antoine, suite 305, Saint-Hyacinthe, Québec, J2S 3K6, et représentée par Monsieur Rafaël Provost, directeur général, dûment autorisé en vertu d'une résolution du conseil d'administration de l'organisme dont copie est jointe aux présentes,

ci-après appelé « JAG »

Ci-après appelées conjointement « Les Parties »

PRÉAMBULE

CONSIDÉRANT QUE le CISSSMC exerce, depuis l'entrée en vigueur de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, c. O-7.2), les pouvoirs de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie dont, conformément à l'article 69 de cette loi, les fonctions prévues à l'article 336 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2);

CONSIDÉRANT QUE le CISSSMC peut, suivant les critères d'admissibilité et d'attribution qu'il détermine conformément aux règles budgétaires applicables, subventionner un organisme communautaire;

CONSIDÉRANT QUE le secteur du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC), qui relève de la Direction générale adjointe aux programmes sociaux, réadaptation et oncologie, est responsable de ce financement alloué en entente pour des activités spécifiques;

CONSIDÉRANT QU'une entente pour activités spécifiques est un volet de financement dans le cadre du PSOC qui permet aux établissements de confier à des organismes communautaires la réalisation d'activités qui concourent de manière plus immédiate à la mise en œuvre des priorités ou des orientations ministérielles et régionales, et ce, dans un esprit de collaboration et une vision de complémentarité;

CONSIDÉRANT QUE le JAG a pour mission *la sensibilisation, le soutien et le référencement pour la population de la Montérégie Ouest, Centre et Est. Qu'il s'adresse à toute personne touchée de près ou de loin par la diversité affective, sexuelle et de genre, ou qui est en questionnement. Dans le but d'offrir des modèles positifs, le JAG se démarque par son ouverture et son approche humaine;*

Les Parties s'engagent au respect :

- de leurs missions et responsabilités respectives, des lois et politiques qui les régissent;
- des critères du PSOC et du Cadre de référence en matière d'action communautaire – Montérégie;
- du Cadre de gestion ministériel du PSOC
- de l'application de la Convention de soutien financier dont l'organisme est signataire dans le cadre de la subvention versée à sa mission globale par le CISSSMC.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. OBJET DE L'ENTENTE

La présente entente a pour objet d'accorder une subvention au JAG pour déployer ses services, non seulement sur le territoire du CISSS de la Montérégie-Est, mais également dans la région de Longueuil où le CISSSMC compte un large bassin de population, et aussi sur le territoire du CISSS de la Montérégie-Ouest. Cet élargissement du territoire par la mise en œuvre d'un point satellite à Longueuil et Valleyfield, découle du rehaussement consenti à cet effet en octobre 2019 par le PSOC au montant de 99 731 \$ (indexé annuellement).

2. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

- Adapter et bonifier l'offre de service afin de répondre aux enjeux actuels, d'être aligné sur les besoins de ses clientèles (scolaires et membres) et pour consolider son positionnement fort et son rayonnement régional.
- Procéder aux différents développements nécessaires, notamment en animation d'ateliers et soutien individuel pour l'ensemble des clientèles.

Des ressources supplémentaires seront embauchées pour mener à bien ce nouveau mandat (notamment 2 intervenants.es, un.e chargé.e de projet, un.e agent.e de communication). L'achat d'équipement sera aussi nécessaire (TI, matériel pédagogique). Des frais liés à la promotion, l'organisation d'événements, des frais potentiels de loyers, de télécom seront à considérer.

3. CLIENTÈLE VISÉE

Les activités concernant l'élargissement du territoire à l'ensemble de la Montérégie et le développement de l'offre de service s'adressent aux jeunes LGBT, adultes LGBT 35 ans et plus, membres matures au sein du JAG, familles, parents d'enfants LGBT, aînés LGBT, adultes LGBT 50 ans et plus ainsi qu'aux intervenants.es professionnels.les qui résident sur le territoire de la Montérégie.

4. ENGAGEMENTS DES PARTIES

Le JAG s'engage à :

- 4.1 Transmettre une résolution de son conseil d'administration entérinant la présente entente et désignant la personne responsable de son application;
- 4.2 Informer le gestionnaire responsable de l'entente au CISSSMC de tout changement significatif affectant la dispensation des services;
- 4.3 Mesurer le taux de satisfaction des usagers de ses services par la remise d'un questionnaire d'évaluation visant l'amélioration des services et à faire état de ces résultats dans son rapport annuel d'activités;
- 4.4 Informer les usagers de l'existence d'un code d'éthique et du mécanisme de traitement des insatisfactions et du mécanisme de traitement des plaintes;

Le CISSSMC s'engage à :

- 4.5 Verser au JAG la subvention qui lui est impartie pour la réalisation des activités;
- 4.6 Respecter l'autonomie du JAG au regard de sa gestion ainsi que la détermination de ses pratiques et de ses approches.

5. FINANCEMENT

Le calendrier des versements de la subvention du JAG dans le cadre de cette entente est le même que celui s'appliquant à la subvention en appui à la mission globale des organismes communautaires financés par le CISSSMC.

Pour l'exercice 2021-2022, Il s'agit d'un montant de **103 557 \$** incluant l'indexation de 1,6 %. Ce montant est un minimum garanti par le CISSSMC. Il se répartit comme suit :

- en avril 2021, une avance de fonds correspondant à 25 % du soutien financier de l'année précédente;

-
-
- en juillet 2021, un deuxième versement correspondant à 25 % du soutien financier de l'année précédente;
 - en octobre 2021, un troisième versement correspondant à 50 % du solde du soutien financier;
 - en janvier 2022, un quatrième versement correspondant au solde du montant à verser.

Les deux derniers versements seront ajustés en fonction de l'indexation annuelle accordée aux organismes communautaires.

6. REDDITION DE COMPTES

La présente entente fera l'objet d'une reddition de comptes particulière et détaillée au rapport d'activités de l'organisme. Les informations transmises devront rendre compte des activités réalisées, des personnes rejointes, du territoire couvert, de la contribution des ressources humaines et matérielles, de la documentation utilisée ou de référence, de la contribution de bénévoles s'il y a lieu, de la concertation avec les partenaires, ainsi que de tout renseignement pertinent lié au développement de l'offre de service.

En ce qui a trait à la reddition de comptes au rapport financier de l'organisme, la subvention accordée dans le cadre de cette entente devra faire l'objet d'une comptabilité par fonds ou d'une ventilation des produits et des charges en note complémentaire.

7. DURÉE DE L'ENTENTE

La présente entente aura la même durée que la Convention de soutien financier dont l'organisme est signataire et sera renouvelable. Tout comme la Convention, elle se renouvelle automatiquement pour une durée de trois (3) ans, à moins d'avis contraire du MSSS.

Cette entente d'une durée de trois (3) ans, s'effectue entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 mars 2024.

8. MODALITÉS DE COMMUNICATION ET DE SUIVI DE L'ENTENTE

Les Parties conviennent de désigner chacune un gestionnaire ou un responsable du suivi de l'application de l'entente et des modalités de collaboration entre elles.

Pour toute situation problématique, une communication est requise et une rencontre peut être planifiée par l'une ou l'autre des Parties;

pour le **JAG**

Monsieur Rafaël Provost
Directeur général
1195, rue Saint-Antoine, suite 305
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 3K6
direction@lejag.org
450 774-1349

pour le **CISSMC**

Monsieur Jean-Marc Breton
Coordonnateur régional
Programme de soutien aux organismes
communautaires (PSOC)
1255, rue Beauregard
Longueuil (Québec) J4K 2M3
jean-marc.breton.ciassmc16@ssss.gouv.qc.ca
450 928-6777 poste 14368

9. MODIFICATIONS ET INCESSIBILITÉ

- 9.1 Les termes de la présente entente ne peuvent être modifiés qu'avec l'accord des deux Parties. Pour être valides, ces modifications ne pourront changer la nature de la présente entente et doivent être signées par les deux Parties et annexées à la présente entente comme en faisant partie intégrante.
- 9.2 Les droits et les obligations contenus dans la présente entente ne peuvent être cédés, vendus, ou transférés en tout ou en partie sans le consentement écrit du CISSSMC.

10. RÉSILIATION

L'une ou l'autre des Parties pourra mettre fin à la présente entente en envoyant par écrit un préavis de trois (3) mois à l'autre Partie dans les situations suivantes :

- 10.1 L'organisme a cessé l'activité liée à la présente entente.
- 10.2 Les dispositions de la présente entente ne sont pas respectées et les mesures pour corriger la situation n'ont pas été mises en place, malgré un avis à cet effet et dans le délai prescrit.

11. RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

Si un différend survient dans le cours de l'exécution de la présente entente ou sur son interprétation, les Parties s'engagent, avant d'exercer tout recours, à rechercher une solution à l'amiable à ce différend.

Dans le cas où le différend persiste, les parties conviennent qu'ils pourront faire appel au CISSSME ou au CISSSMO pour arbitrer tout différend ayant trait à l'interprétation ou à l'application de l'entente et rendra une décision au CISSSMC, afin de maintenir une objectivité dans le dossier.

12. DISPOSITIONS FINALES

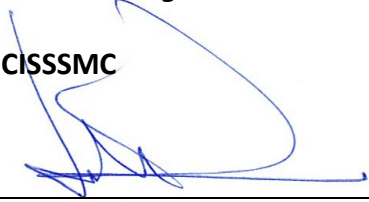
Les Parties s'engagent mutuellement à collaborer entièrement dans l'exécution de la présente entente de financement pour des activités spécifiques.

Les Parties déclarent par les présentes qu'elles ont respectivement obtenu toutes les autorisations nécessaires aux engagements prévus dans la présente entente et qu'elle est signée par leur représentant respectif dûment autorisé.

EN FOI DE QUOI,

les Parties ont signé

LE CISSMC



Jean-Marc Breton
Coordonnateur régional

Longueuil le 2021-10-12

Lieu et date

LE JAG



Monsieur Rafaël Provost
Directeur général

Saint-Hyacinthe le 2021-10-12

Lieu et date

RÉSOLUTION

Organisme : JAG, organisme LGBT+

Numéro de résolution : 20211006-5130

Date : 6 octobre 2021

Conformément à une résolution

proposée par Mélanie Montmarquet et

appuyée par Alexandre Houle au cours d'une réunion

du conseil d'administration de l'organisme dûment convoquée et

tenue le 6 octobre 2021,

il est résolu que Rafaël Provost

Nom en lettres moulées

Directeur général

Titre


est la personne autorisée à signer les deux exemplaires de l'entente pour activités spécifiques au nom de l'organisme.

Faite et signée à Saint-Hyacinthe

le 2021-10-06.

Président ou Présidente Vanessa McDuff


Nom en lettres moulées



Signature

Secrétaire Matthieu Laroche

Nom en lettres moulées



Signature

Veillez retourner la résolution avec l'entente complétée et dûment signée, par courriel, à l'adresse suivante :

secretariat.psoc.agence16@ssss.gouv.qc.ca

Annexe 3

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 21 février 2024

Madame Vanessa McDuff
Présidente du conseil d'administration
Jeunes Adultes GAI-E-S (J.A.G.)
305-1195, rue Saint-Antoine
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 3K6
direction@lejag.org
0643-8881

**Objet : Rehaussement de votre financement à la mission globale
Allocation non-récurrente ponctuelle 2023-2024
Transfert du financement EAS vers mission globale
Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC)**

Madame,

Nous sommes sensibles à la situation particulière que vous avez récemment portée à notre connaissance, notamment en ce qui concerne l'augmentation importante des demandes de services et la portée régionale de votre mission. Nous sommes heureux de vous annoncer que nous sommes en mesure, de façon tout à fait exceptionnelle, de rehausser votre financement à la mission globale d'un montant de 70 000 \$ de façon récurrente à compter de 2023-2024 et de vous accorder une somme non-récurrente ponctuelle de 30 000 \$. Ces mesures permettront, nous le souhaitons, de faciliter la poursuite de vos activités.

Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC)	Montants 2023-2024
Rehaussement à la mission globale	70 000 \$
Allocation non-récurrente ponctuelle	30 000 \$

Le versement de ces deux sommes se fera le 21 mars 2024.

De plus, le financement qui vous était versé dans le cadre de l'entente pour la réalisation d'activités spécifiques (110 504 \$ en 2023-2024), sera intégré à votre financement à la mission globale à compter de l'exercice 2024-2025.

... 2

Pour toute information additionnelle, nous vous invitons à communiquer avec madame Janie Roussel, l'agente responsable de votre dossier au PSOC, au 450 928-6777, poste 14357.

Nous vous prions de recevoir, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

La présidente-directrice générale,



Maryse Poupart

MP/BG/ac

p. j. Portrait budgétaire prévisionnel 2024-2025

c. c. M. Vincent Desjardins, directeur des ressources financières, CISSS MC
M. Benoit Geneau, directeur général adjoint des programmes sociaux et de réadaptation,
CISSS MC

Annexe 4

REHAUSSEMENT À LA MISSION GLOBALE MONTRÉGIE TOTAL 1 138 023 \$

PRINCIPES DIRECTEURS

- **Saine gestion des fonds publics des organismes communautaires sans but lucratif admis au PSOC**
- **Respect des critères d'analyse du Cadre normatif du PSOC**
 - Organismes se conformant aux règles du cadre normatif du PSOC au cours de la dernière année.
 - Œuvrent majoritairement dans le secteur de la santé et des services sociaux.
 - Respectent les obligations inscrites dans la Convention de soutien financier 2015-2018 (reconduite jusqu'au 31 mars 2026).
 - Sont exclus les organismes en suivi de gestion.
 - Démonstration du besoin de financement additionnel dans la demande de rehaussement 2025-2026.
 - Justifications fournies satisfaisantes pour l'octroi d'un rehaussement & attention particulière aux organismes en difficulté.
 - Équité dans la répartition du financement par la réduction des écarts accordé aux organismes comparables.
- **Collaboration avec la TROCM** (mandataire des organismes communautaires reconnu par le CISSS Montérégie-Centre)
 - Respect des grands principes discutés lors des rencontres préparatoires.

MÉTHODE DE RÉPARTITION

La méthode retenue vise l'atteinte de 100 % des seuils planchers déterminés par typologie, lesquels sont établis sur la base du nombre minimal d'employés jugé nécessaire au fonctionnement d'un organisme. Selon une analyse effectuée par la TROCM, les ressources humaines représentent approximativement 80 % du budget total requis pour un fonctionnement adéquat.

Pour les nouveaux organismes admis recevant un premier financement à la mission globale, un montant prédéterminé a été établi.

Typologie Autres: 60 000 \$

Typologie Organisme d'hébergement: 120 000 \$

CALCUL DES SEUILS PLANCHERS

1 ETC	Salaire moyen* 34,25 \$/hre	Charges sociales* 16,962%	Total salaire = 80%	Fonctionnement = 20%	Total dépenses = 100%
35h/sem X 52 sem	62 335 \$	10 573 \$	72 908 \$	18 227 \$	91 135 \$

Typologie	Nombre d'employés	Salaires	Charges sociales	Total salaires	Fonctionnement	TOTAL SEUIL PLANCHER
Aide et entraide	5	311 675 \$	52 866 \$	364 541 \$	91 135 \$	455 677 \$
Organismes de sensibilisation, de promotion et de défense des droits	5	311 675 \$	52 866 \$	364 541 \$	91 135 \$	455 677 \$
Milieus de vie et de soutien dans la communauté	5	311 675 \$	52 866 \$	364 541 \$	91 135 \$	455 677 \$
Regroupements régionaux	3	187 005 \$	31 720 \$	218 725 \$	54 681 \$	273 406 \$
Organismes d'hébergement	10	623 350 \$	105 733 \$	729 083 \$	182 271 \$	911 353 \$
TROC Montérégie	5	311 675 \$	52 866 \$	364 541 \$	91 135 \$	455 677 \$

*Sources

Moyenne salariale 2024 en Montérégie :

[Rémunération hebdomadaire et horaire des employés¹ selon le sexe, régions administratives² et ensemble du Québec \(quebec.ca\)](#)

Charges sociales 2025 :

https://www.emploi.quebec.gouv.qc.ca/guide_mesures_services/02_Generalites/02_2_Charges_sociales_imputees_year/2_2_charges_sociales_employeur.pdf

PRÉMISSE

- 267 organismes éligibles au rehaussement (343 organismes admis au PSOC MG, moins 76 organismes exclus).
- Le rehaussement octroyé ne doit pas dépasser le seuil plancher de la typologie de l'organisme.
- Le rehaussement octroyé ne doit pas dépasser la demande de rehaussement 2025-2026 déposée par l'organisme.
- Le rehaussement octroyé est d'un minimum de 500 \$.

CRITÈRES D'EXCLUSION DES ORGANISMES

- 33 dépassent le seuil plancher de leur typologie
- 30 n'ont pas demandé de rehaussement pour l'année 2025-2026
- 6 sont des regroupements qui n'offrent pas de services directs à la population
- 4 sont en suivi de gestion
- 3 ont des surplus récurrents importants

Total 76 organismes exclus

CALCUL DU REHAUSSEMENT ACCORDÉ

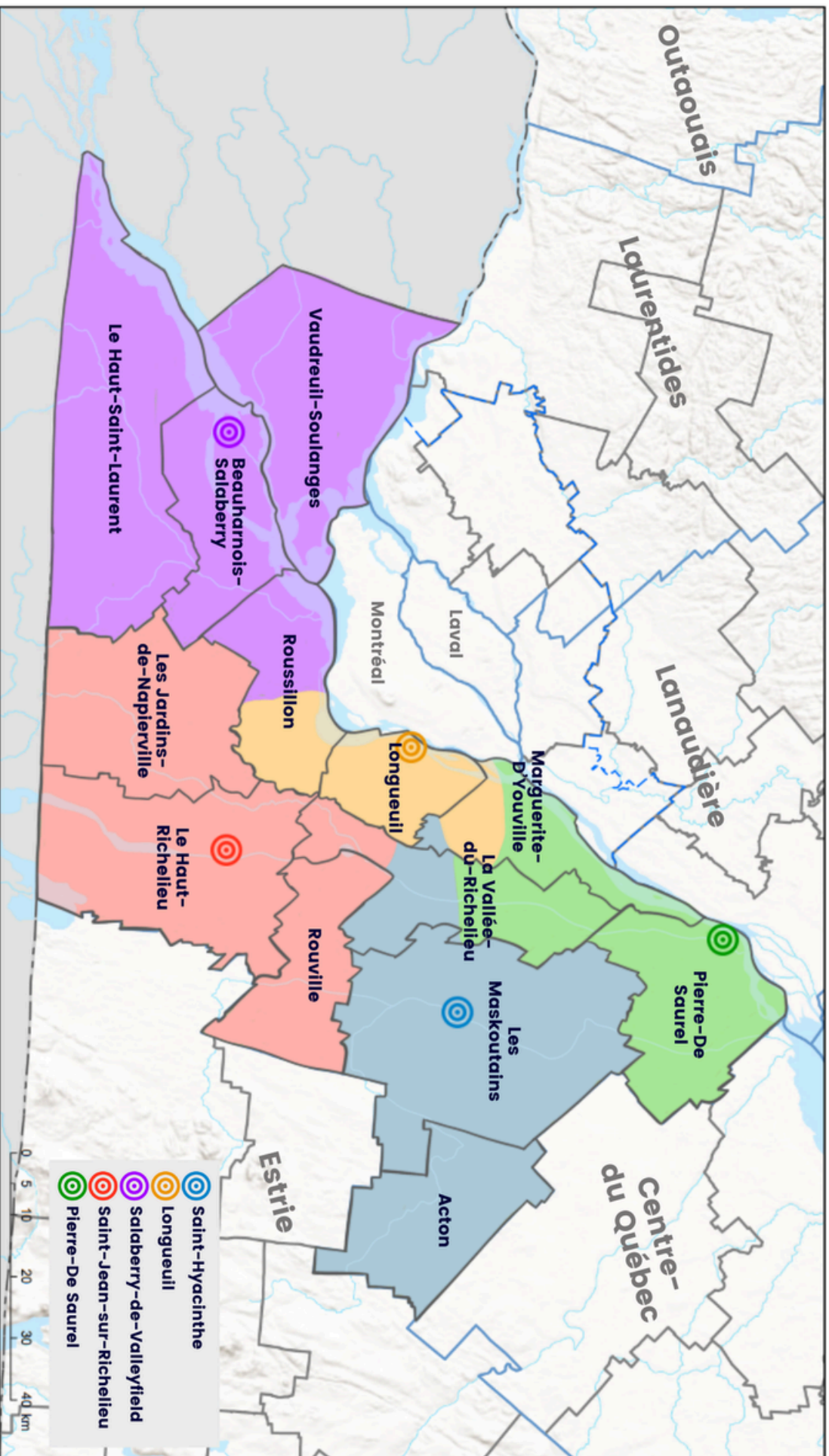
- 1) Déterminer le montant total nécessaire pour l'atteinte du seuil plancher pour l'ensemble des organismes éligibles au rehaussement.
- 2) Déterminer en pourcentage le poids du manque à gagner de chaque organisme sur le total nécessaire.
- 3) Accorder 30 000 \$ au nouvel organisme admis en 2024-2025 pour l'atteinte du seuil de premier financement de 60 000 \$.
- 4) Accorder le rehaussement de façon paramétrique, sans dépasser la demande déposée par l'organisme et en octroyant un minimum de 500 \$.

RÉSULTATS DU REHAUSSEMENT

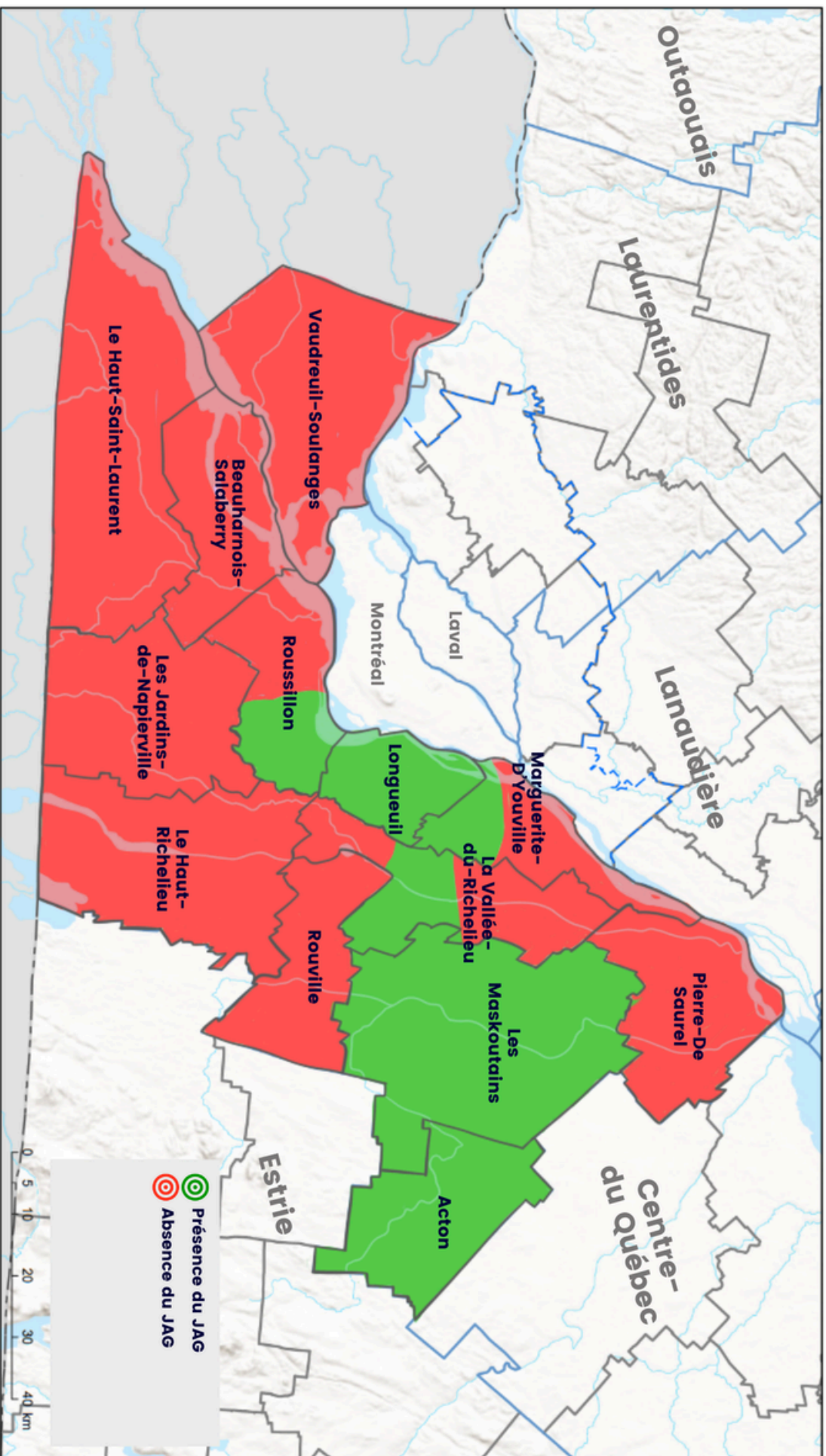
Typologie	Nombre OC éligibles	Mission 2025-2026 indexée	Rehaussement			
			Min	Max	Moyenne	Total
Aide et entraide	76	13 840 009 \$	500 \$	6 775 \$	4 422\$	336 073 \$
Milieus de vie et de soutien	151	37 034 847 \$	500 \$	6 225 \$	3 426\$	517 330 \$
Organismes de sensibilisation, de promotion et de défense des droits	7	1 076 793 \$	3 995 \$	5 315 \$	4 899\$	34 290 \$
Regroupements régionaux	0					0 \$
Organismes d'hébergement	31	14 824 295 \$	1 775 \$	11 925\$	7 026 \$	217 820 \$
TROCM	1	300 969 \$				2 510 \$
Nouvel organisme admis en 2024-2025 (Aide et entraide)	1	30 660 \$				30 000 \$
	267					1 138 023\$

Annexe 5

Besoins territoriaux en Montérégie



Présence et absence du JA G en Montérégie



Annexe 6

Concertations

MRC Pierre-de-Saurel: (14)

- Table de développement social Pierre-De Saurel:
- Table de concertation en habitation
- Table de concertation jeunesse
- Table de concertation personnes handicapées
- Table de concertation des aînés-es Pierre-de-Saurel
- Table de concertation en immigration
- Table de concertation en itinérance
- Table de concertation en santé mentale
- Table agir pour la sécurité alimentaire Pierre-de-Saurel
- Table intersectorielle enfance famille
- Chantier d'attraction de la main-d'œuvre
- Comité de la CDC
- Comité organisateur de la Nuit des Sans-Abri
- Comité transition socio-économique (TSÉ)

MRC Beauharnois-Salaberry: (13)

- TAC 0-5
- Table de concertation jeunesse
- Comité urgence logement
- Comité stratégique Beauharnois-Salaberry
- Table des partenaires de Beauharnois
- Table de concertation des aînés
- Table violence conjugal
- Concertation itinérance
- Comité vigilance santé services sociaux BHS
- Comité RES
- Table immigration

- Table sécurité alimentaire
- Comité Santé mentale

MRC Vallée-du-Richelieu: (6)

- Table de concertation des aînés de la Vallée-des-Patriotes
- Table de concertation des organismes de personnes handicapées
- Table de concertation en immigration Vallée-du-Richelieu
- Table de concertation jeunesse de la Vallée-des-Patriotes
- Table de concertation en petite enfance de la Vallée-des-Patriotes
- Table de solidarité alimentaire de la Vallée

MRC de Vaudreuil-Soulanges: (5)

- Table de concertation en sécurité alimentaire de Vaudreuil-Soulanges
- Table de concertation pour les personnes handicapées de Vaudreuil-Soulanges
- Table des aînés de Vaudreuil-Soulanges
- Table des partenaires de la communauté d'expression anglaise de Vaudreuil-Soulanges
- Table violence conjugale et agression sexuelle de Vaudreuil-Soulanges

MRC des Jardins-de-Napierville: (11)

- Table logement
- Table santé
- Comité santé
- Table transport
- Table immigration
- Comité vie associative
- Comité aviseur transport
- Comité aviseur logement
- Comité de soutien Campagnol/L'avant-Garde
- Comité développement TDS (Table de développement social)
- Concertation Horizon

MRC des Maskoutains: (14)

- Table de concertation jeunesse
- Table de concertation interculturelle maskoutaine
- Table de concertation des organismes offrant des services aux personnes handicapées
- Concertation maskoutaine en matière de logement
- Comité intersectoriel de la petite enfance
- Comité des organismes partenaires en santé mentale
- Table de concertation des organismes aînés
- Table de sécurité alimentaire des Maskoutains
- Table solidarité itinérance Maskoutaine
- Comité de développement social
- Comité habitation
- Commission permanente de la famille
- Comité sexualité
- Table sur les violences sexuelles, familiales et conjugales

MRC de l'Agglomération de Longueuil: (17)

- Cellule d'urgence - Personnes handicapées
- Cellules d'urgence - Personnes aînées
- Collectif Greenfield Park Collective
- Concertation Alphabétisation Longueuil
- Développement social Saint-Hubert
- Développement social Vieux-Longueuil
- Prévention jeunesse Longueuil
- Table de concertation en matière de violence conjugale et agression sexuelle de l'Agglomération de Longueuil et la MRC Marguerite-D'Youville
- Table de concertation Alliance Aîné-es
- Table de concertation des organismes communautaires de Boucherville
- Table de concertation en immigration et diversité culturelle et l'Agglomération de Longueuil

- Table de concertation petite enfance du Vieux-Longueuil
- Table de solidarité de Saint-Bruno
- Table de vie de quartier Lemoyne
- Table des organismes de Saint-Lambert
- Table des personnes handicapées de la Rive-Sud
- Table itinérance Rive-Sud

MRC Haut-Richelieu-Rouville: (14)

- Cellule de crise sociale Haut-Richelieu, Rouville, Chambly et Carignan
- Comité Rayonnement du milieu communautaire
- Comité Un lien entre nous
- Table itinérance Saint-Jean-sur-Richelieu
- Table à toute jeunesse du Haut-Richelieu
- Comité Journée de formation et réseautage
- Comité découvre ta passion
- Comité prévention violence et relation saine
- Comité délinquance
- Comité cahier saine santé mentale
- Comité Travail de rue
- Table de développement social alimentaire
- Comité Auberge du cœur
- Comité CRILJ

MRC Roussillon: (12)

- Table de concertation jeunesse région Châteauguay
- Table de concertation des aînés du Grand Châteauguay
- Comité organisateur mercredi communautaire (Châteauguay)
- Comité de lutte à la pauvreté Châteauguay (CLAP)
- Table des aînés de Kateri

- Table jeunesse Kateri
- Espace Roussillon
- Collectif en immigration Roussillon
- Comité liaison technique MRC et le conseil Mohawk de Kahnawà:ke
- Groupe de travail intersectoriel et interdisciplinaire sur l'accès et la qualité des soins de 1re ligne
- Comité collaboration milieu scolaire et communautaire Jardins-Roussillon
- Réseau de partenaires contre la violence faite aux femmes Jardins-Roussillon

MRC du Haut-Saint-Laurent: (4)

- Comité Accessibilité, promotion et coordination des services d'AHSL
- Comité Logement
- Comité Transport
- Table des partenaires réseau anglophone (MWCN Roussillon et Haut-Saint-Laurent)

MRC Marguerite d'Youville: (14)

- Table de développement sociale
- Comité En route!
- Comité d'encadrement
- Table de concertation des aînés des Seigneuries
- Table de sécurité alimentaire des Seigneuries
- Table intersectorielle À toute jeunesse
- Table enfance-famille
- Table régionale en habitation
- Table de concertation de Verchère
- Table de concertation de Contrecoeur
- Table de concertation de Sainte-Julie
- Table de concertation de Saint-Amable
- Table de concertation de Varennes

- Comité consultatif en immigration

MRC de la région d'Acton: (8)

- Table de concertation petite enfance famille 0-5 ans de la MRC d'Acton
- Table de concertation des partenaires jeunesse de la MRC d'Acton 6-17 ans
- Table de concertation des partenaires aînés de la MRC d'Acton
- Table de concertation en sécurité alimentaire de la MRC d'Acton
- Comité permanent en développement social de la MRC d'Acton
- Comité gestion des émotions
- Comité accessibilité
- Comité langage

Concertation régionale: (4)

- Table de concertation régionale de la Montérégie
- Table régionale des organismes communautaires et bénévoles de la Montérégie
- Table intersectorielle régionale de la Montérégie
- Conseil québécois LGBT

Annexe 7















Annexe comparatif Laval et agglo de Longueuil

Données sur la population et le territoire (recensement de 2021)

Laval: <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/as-sa/fogs-spg/page.cfm?lang=F&topic=1&dguid=2021A00052465005>

Agglo de Longueuil: <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/as-sa/fogs-spg/Page.cfm?Lang=F&Dguid=2021A00032458&topic=1>

Liste des CLSC

Région administrative de Laval	Agglomération de Longueuil
<ul style="list-style-type: none">  Sainte-Rose  du Marigot  des Mille-Îles  de l'Ouest-de-l' Île  Ruisseau-Papineau  Chomedey  Idola-Saint-Jean 	<ul style="list-style-type: none">  de Boucherville  de Saint-Bruno-de-Montarville  de Longueuil-Ouest  Simonne-Monet-Chartrand  Cousineau  de Saint-Hubert  Samuel-de-Champlain







Sources :

<https://www.lavalensante.com/coordonnees/carte-des-installations/>

<https://www.santemonteregie.qc.ca/centre/nous-joindre/liste-de-nos-installations>

<https://www.santemonteregie.qc.ca/est/documentation/carte-de-nos-installations>

Listes des écoles secondaires publiques

Région administrative de Laval	Agglomération de Longueuil
<ul style="list-style-type: none">  Curé-Antoine-Labelle  Poly-Jeunesse  L'Odysée-des-Jeunes  Horizon Jeunesse  Leblanc  Georges-Vanier  de la Croisée  Mont-de-La Salle  Saint-Martin  Saint-Maxime 	<ul style="list-style-type: none">  Jacques-Rousseau  Gérard-Filion  Saint-Jean-Baptiste  Saint-Edmond  Mgr-A.-M.-Parent  André-Laurendeau  Inter. Lucille-Teasdale  Antoine-Brossard  De Mortagne  du Mont-Bruno

Sources :

<https://csslaval.gouv.qc.ca/carte-des-etablissements/>

<https://cssmv.gouv.qc.ca/la-csmv/portrait-de-la-csmv/territoire/>

<https://cssp.gouv.qc.ca/trouver-un-etablissement/>

(mêmes sources pour les écoles primaires)

Annexe 8

Immigration

- Phénomène croissant avec de nouveaux défis d'organisation.
- Aucun organisme ne couvre l'ensemble des enjeux migratoires dans les 5 MRC.
- Pressions accrues sur les organismes communautaires.
- Enjeux de vivre-ensemble à géométrie variable.
- MIFI peu arrimé aux réalités locales.

Équité, diversité et inclusion

- L'organisme JAG couvre difficilement les territoires par manque de ressources.
- Peu de projets concertés ciblant l'inclusion et la diversité.
- Certains territoires expriment des besoins spécifiques (femmes, handicap, LGBTQ2A+).

Accessibilité des services

- Difficultés à rejoindre les personnes vulnérables.
- Iniquités d'accès aux soins de santé et pression sur les organismes.
- Fracture numérique chez les aînés et personnes vulnérables.
- Attente importante en orthophonie 0-5 ans.
- Besoin de mieux diffuser les ressources disponibles (ex. : 211).

Adaptation aux changements climatiques

- Enjeu transversal encore mal intégré dans les actions DS.
- Méconnaissance des leviers disponibles.
- Pression croissante sur les agriculteurs (sécurité alimentaire, santé mentale).
- Besoin d'éducation populaire.
- Impact plus lourd chez les personnes vulnérables.

Soutien à l'action collective

- Importance d'une politique territoriale actualisée en DS.
- Reconnaissance du besoin d'agir de façon concertée.
- Manque de financement récurrent.
- Faible soutien aux organismes de concertation malgré leur rôle structurant.

Employabilité

- Enjeux d'attractivité et de rétention de main-d'œuvre.
- Peu de coordination régionale entre acteurs.
- Mesures d'emploi variables d'un territoire à l'autre.
- Manque de soutien structuré pour l'emploi des personnes avec limitations ou issues de l'immigration.

Réduction des inégalités

- Enjeu transversal peu abordé directement.
- Manque de données précises et de mécanismes d'évaluation.
- Inégalités économiques croissantes observées localement.
- Grille des ISS en développement par la DSPu.

ALLIANCES 2024-2029 : ÉTAT DE SITUATION DES PRIORITÉS LOCALES
Territoires des 5 MRC de l'ouest de la Montérégie

VS	X	RÉSEAUX : volet employabilité MIFI : Nouvelle ressource financée à la VVD en lien avec le plan d'action	1) Besoin d'une trajectoire d'accueil des immigrants et que les organismes connaissent leurs rôles. 2) Projets de marrainages et de parrainages par l'organisme Réseaux – Semble arrêté
PDS : Relations interculturelles		1) Valoriser la diversité et l'inclusion 2) Améliorer l'accueil, l'intégration et la rétention des personnes immigrantes.	

ÉQUITÉ, DIVERSITÉ ET INCLUSION

CONSTATS RÉGIONAUX :

- 1) L'organisme JAG présent dans toute la Montérégie mais grande difficulté à couvrir les territoires pour adresser les enjeux vécus par la communauté LGBTQ2A+ et cela dû à un manque de ressources
- 2) Peu de projets concertés

Territoires	Priorité	Précisions	Projet concerté ou identifié
BHS		Personnes en situation de handicap et accessibilité universelle. BHS : Territoire où il y a eu des féminicides	Attention particulière à la violence conjugale souhaitée.
JDN	X	Hausse des violences dans les écoles – polarisation du discours	1) Projet concerté Jardins-Roussillon : Milieu de vie – Hommes – St-Rémi (Prévention et référencement) par CDC, Adomissile, ONBL à mettre en place – Animation et intervention pour le milieu de vie Hommes
HSL			
R	X	Groupes de défense des droits disposent de peu de moyens et manque de regroupement de ces groupes / Défense des droits des femmes – Comité droits des femmes dans Gchtgy /	1) Journée Arc-en-Ciel de la CDC

ALLIANCES 2024-2029 : ÉTAT DE SITUATION DES PRIORITÉS LOCALES
Territoires des 5 MRC de l'ouest de la Montérégie

Communautés autochtones	Important mais pas vraiment une priorité en soi. Pourrait être agie par d'autres priorités : itinérance, santé mentale, décrochage, etc.		Ce n'est pas que ce n'est pas une priorité, mais la capacité d'agir via l'Alliance peut être limitée.
Accessibilité des services	<p>SSS : Problème de transport médical et donc, d'accès au service. Et enjeu de transport bénévole = de moins en moins de bénévoles.</p> <p>Accès numérique : Toute les prises de rendez-vous en ligne. Ça sous-entend d'avoir accès internet ou littéracie numérique = Faire un guichet d'accompagnement par un bénévole ou employé pour accompagner dans l'accès par internet ou par téléphone.</p> <p>La difficulté d'accès aux services diminue l'autonomie des personnes et augmentent les besoins de soutien ou d'accompagnement ou génère des problèmes qui apparaissent ou s'aggrave qui aurait pu être résolu si on avait eu accès.</p> <p>On a peur de perdre des services SSS dans BHS au profit de l'hôpital de VS qui s'en vient.</p>	Il y a un comité Vigilance très actif qui fait le lien entre le CISSSMO et les besoins de la population.	Ce n'est pas que ce n'est pas une priorité, mais la capacité d'agir via l'Alliance peut être limitée.
Soutien à l'action Collective	Milieu mobilisé et organisé. Mais manque peut-être de vision globale et de priorités communes. Pour aller tous dans le même sens.	Riche une concertation, mobilisé et qui se parle.	
Réduction des inégalités	Suggestion à CH : Avoir quelques questions-clés (liste à cocher d'éléments de réflexion) pour favoriser la réflexion sur dans le dépôt des projets.		
Adaptation aux changements climatiques	Plan climat MRC en mars 2025 et les municipalités peuvent l'adopter également ou en élaborer un Transition socio écologique : Priorité des OC de CISSSMO 50 cadres formés à cette réalité à la Ville de S.-de-V.		Ce n'est pas que ce n'est pas une priorité, mais la capacité d'agir via l'Alliance peut être limitée.
Équité, diversité et inclusion	LGBT : JAG est peu présent sur le territoire, mais c'est le seul organisme qui dessert dans cette problématique. Personnes en situation de handicap et accessibilité universelle.		

ALLIANCES 2024-2029 : ÉTAT DE SITUATION DES PRIORITÉS LOCALES
Territoires des 5 MRC de l'ouest de la Montérégie

	Accès aux services d'urgence seulement, parce que les autres services sont engorgés et ont des listes d'attente + Langage : orthophonie, etc. pour les tout-petits. Donc besoins non comblés avant l'entrée à la maternelle ou en 1 ^{ère} année.		
Soutien à l'action collective	Présentement en démarche d'une nouvelle table DS = Mais il va falloir donner des moyens aux actions de la future table en DS. CDCs: De mettre les Tables DS au cœur de nos actions et la nécessité d'avoir une personne dédiée. Avoir un petit budget pour effectuer des recherches, portrait pour mieux connaître et documenter des besoins	Droit des femmes : besoin d'outils (ADS+)	Importance d'avoir une ressource humaine stable sur le dossier et soutien à l'action collective souhaité. Lien important avec la Table en DS
Réduction des inégalités	On considère que c'est une visée transversale qui est travaillée par les autres enjeux.		
Santé mentale	Manque d'accès à des services de santé mentale Longues listes d'attente et de très grands besoins populationnels Enjeux de communication à savoir quels services existent Volontés d'identification, de référencement et d'outiller les intervenants BESOIN URGENT D'UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE DE LA SANTÉ MENTALE, SURTOUT POUR LES JEUNES	Pas de concertation territoriale per se mais bcp d'initiatives ont été portées par la Table jeune dans Katéri.	Pas d'organisme jeune en SM
Adaptation aux changements climatiques	Adaptation aux changements climatique et l'implication citoyenne et les groupes environnementaux. Sensibilisation citoyenne nécessaire – mobilisation citoyenne accrue également Pas d'espace de concertation en environnement pour les groupes et acteurs. Ce sont les personnes plus vulnérables qui seront les plus impactées. Impact sur la sécurité alimentaire. Et détresse des agriculteurs. Énormes besoins de réseautage MRC travaille à son plan climat / Municipalité peut y adhérer ou créer le sien L'idée des "savoirs-citoyens" pour les changements climatiques est prometteuse	Majorité des groupes en environnement sont citoyens et bénévoles. Soutenir des espaces d'échanges entre groupes. Et les groupes citoyens. Plaidoyers sont nécessaires.	MRC – Plan climat – Évaluation des vulnérabilités. (voir Kassandra Craven-Fisher)
Équité, diversité et inclusion	Grille ISS (voir Manon) Condition féminine. Droit des femmes : Défendre les droits des femmes Favoriser l'application de l'ADS+ Groupes de défense des droits disposent de peu de moyens et manque de regroupement de ces groupes JAG : Seulement organisme LGBTQ. Beaucoup plus de besoins que de ressources. Personnes handicapées. Groupes très peu financés. JAG couvre un grand territoire est son siège social n'est pas dans l'ouest de la Montérégie	CDC : Journée arc-en-ciel Comité condition féminine.	Besoin d'initiatives concrètes en matière d'inclusion et d'équité
autres :	Aucun autre enjeu nommé en rencontre.		

Annexe 9

Salaberry-de-Valleyfield, 12 mai 2023

Objet : Lettre d'appui à JAG, Organisme LGBT+ jeunes et adultes

CONSIDÉRANT QUE l'organisme JAG offre un service de haute qualité qui répond à un besoin réel et grandissant chez les jeunes de la région du Suroît;

CONSIDÉRANT QUE la trentaine de partenaires siégeant à la Table de concertation jeunesse de Beauharnois-Salaberry reconnaissent l'importance de l'organisme JAG sur le territoire du Suroît;

CONSIDÉRANT QUE JAG est la seule ressource LGBT+ et que l'offre de service est essentielle et complémentaire à l'offre de service jeunesse du territoire;

CONSIDÉRANT QUE JAG comble véritablement le trou de services longtemps décrié et qu'aucune autre alternative n'existe pas sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a su s'implanter et devenir un partenaire important dans la communauté;


CONSIDÉRANT QUE la demande d'informations ou de soutien des jeunes et de leur famille en lien avec la diversité affective, sexuelle et de genre est en augmentation et que nous devons être en mesure d'accompagner les personnes en démarche et/ou en questionnement ainsi que leur famille;

CONSIDÉRANT QUE JAG a besoin d'embaucher davantage d'intervenant afin de répondre aux demandes des différentes personnes et que cela nécessite une augmentation significative des revenus de l'organisme;

CONSIDÉRANT QUE la Table de concertation jeunesse de Beauharnois-Salaberry ne veut pas accepter la réduction des heures de présence de cette ressource essentielle dans le milieu;

En conséquence,

Il est proposé par Isabelle Brisebois, appuyé par Caroline Gibeault et résolu à l'unanimité, le 19 avril 2023, d'appuyer le JAG dans ses demandes de rehaussement et de financement afin de maintenir le point de service de l'organisme dans l'Ouest de la Montérégie et ainsi maintenir l'offre de service actuel de l'organisme dans toutes les régions de la Montérégie.



Andréane Gélinau pour
La Table de concertation jeunesse
de Beauharnois-Salaberry

LISTE DES ORGANISATIONS MEMBRES DE LA TABLE JEUNESSE

- Accueil pour Elle
- Antichambre 12-17
- Calacs La Vigie
- CDC Beauharnois-Salaberry
- CFP Pointe-du-Lac
- CISSS de la Montérégie-Centre - Équipe de proximité - Promotion et prévention en santé mentale scolaire (PPSMS)
- CISSS de la Montérégie-Est- Protection de la jeunesse
- CISSS de la Montérégie-Ouest
 - Santé mentale jeunesse
 - Famille-enfance-jeunesse
 - CDR le Virage
 - Aire ouverte
 - École en santé (santé publique)
- CJE Beauharnois-Salaberry
- Collège de Valleyfield
- CSS de la Vallée-des-Tisserands - Formation générale aux adultes
- École des Patriote de Beauharnois
- École Gault
- École secondaire de la Baie St-François
- Entraide Monoparentales et Familles Recomposée du Suroît
- Espace Suroît
- JAG
- Justice Alternative du Suroit
- Le Pont du Suroît
- Liberté de Choisir
- Maison de la jeunesse 12-17 inc de Salaberry-de-Valleyfield
- Maison des jeunes de Beauharnois
- Office municipale d'habitation
- Pacte de rue
- PRAQ
- Psychésion
- Sureté du Québec
- Ville de Beauharnois
- Ville de Valleyfield